L’invocation c'est l’adoration !

An-Nou'mân ibn Bachîr (qu'Allah l'agrée) relate : " J'ai entendu le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) dire : « L’invocation c'est l’adoration ! » Ensuite, il a lu : { Et votre Seigneur a dit : « Invoquez-Moi, Je vous exaucerai ! Ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer entreront bientôt dans la Géhenne, humiliés. » } [Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) – Coran : 40/60].

[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud, At-Tirmidhî, Ibn Mâjah et Ahmad]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a informé du fait que l'invocation c'est l'adoration, il est donc obligatoire que celle-ci soit sincèrement et entièrement vouée à Allah, qu'il s'agisse d'une invocation de demande et de requête, ou la personne demande à Allah, Exalté soit-Il, ce qui lui est profitable ou de repousser ce qui lui est préjudiciable ici-bas et dans l'au-delà ; ou qu'il s'agisse d'une invocation d'adoration qui désigne tout ce qu'Allah aime et agrée comme paroles et œuvres, apparentes et cachées, ou les adorations du cœur, celles du corps, ou encore celles liées à l'argent. Ensuite, le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) en a cité pour preuve la parole d'Allah qui dit : { « Invoquez-Moi, Je vous exaucerai ! Ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer entreront bientôt dans la Géhenne, humiliés. »}

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5496